

DELIBERATION n° 01 - 2020
en date du 28 Mai 2020
portant sur l'élection du Maire

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 28 Mai 2020 à 20h selon convocation en date du 15 Mai 2020, sous la présidence de Mme la doyenne, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Madame Océane MICAUD étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Océane MICAUD pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Deux assesseurs sont désignés.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après lecture des articles L 2122 4, L 2122 5 et L 2122 7 du CGCT et un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	23
- bulletins blancs :	03
- suffrages exprimés :	20
- majorité absolue :	11

Ont obtenu :

- M. GARESTIER Joël : 20 (vingt) voix

M. GARESTIER Joël, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 28 mai 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 29 mai 2020

Publié le : 29 mai 2020